

isolation thermique acoustique combinée

en neuf ou en rénovation, en construction bois ou maçonnée

atelier technique

>>> Développement durable et QEB

PROGRAMME

- **1.** Rappel des fondamentaux en thermique et en acoustique
- **2. Les oppositions** entre isolation thermique et isolation acoustique
- **3.** Les convergences entre isolation thermique et isolation acoustique
- 4. Ateliers : étude de solutions d'isolation combinée, selon les propositions apportées par les participant(e)s :
 - mur extérieur
 - paroi séparative
 - plancher bas
 - plancher séparatif

Prérequis : aspects théoriques fondamentaux en thermique et acoustique acquis.

OBJECTIFS DE FORMATION

- > Connaître les oppositions et les convergences entre le domaine thermique et le domaine acoustique
- > Être capable d'élaborer et de mettre en œuvre dans un même geste architectural des solutions d'isolation combinée en neuf ou en rénovation, en construction bois ou maçonnée

METHODES PEDAGOGIQUES

Présentation power point - Exemples/échanges Etude de cas concrets en format atelier

- > Les supports de cours seront remis aux participants
- > Taille du groupe : max. 16 personnes

INTERVENANTS

Franck JANIN et Jean Louis BEAUMIER, auteurs de l'ouvrage « Isolation thermique – acoustique, solutions combinées » paru aux éditions *Terre Vivante*

Franck JANIN, gérant et ingénieur thermicien spécialisé dans la construction passive et écologique, HELIASOL.

Jean Louis BEAUMIER, ingénieur, conseiller en acoustique de l'éco-construction, travaille sur l'emploi des éco-matériaux pour l'isolation acoustique.

PUBLIC

Maîtres d'œuvre et maîtres d'ouvrage publics et privés : architectes, ingénieurs BET, urbanistes, programmistes, collectivités, promoteurs, bailleurs, SEM ; entreprises du bâtiment

DUREE & LIEU

1 jour de formation soit 7,5 heures Horaires: de 08h30 à 12h30 et de 14h à 17h30 Lieu: Ordre des Architectes Grand Est, 5 rue Hannong, 67000 Strasbourg

TARIF & PRISE EN CHARGE

Tarif: 350 € HT (420 € TTC)

Tarif préférentiel :

> Inscription à 2 ou + : 300 € HT (360 € TTC)

> Ancien.e stagiaire DDQE/QEB : 300 € HT (360 € TTC)

Formation prise en charge par les OPCA (FIF-PL, Actalians, Fafiec, Constructys...) et éligible à l'obligation de formation continue des architectes.

Par ex. pour les libéraux / gérants / autoentrepreneurs : Remboursement FIF-PL : 350 € HT par jour (soit 100%) + crédit d'impôt formation 74 €

CONTACT

Hélène LUDMANN - helene.ludmann@scop-les2rives.eu À la Plage, 15 avenue du Rhin, 67100 STRASBOURG Tél : 06 61 87 36 63 // www.scop-les2rives.eu

Scop les 2 rives, déclaration d'activité de formation enregistrée sous le n° 82 69 12060 69 - SIRET : 539 062 117 00012 / code APE : 8559A



FICHE D'INSCRIPTION

Possibilité de s'inscrire en ligne <u>en</u> cliquant sur ce lien!

Vous pouvez vous inscrire à nos formations en envoyant cette fiche d'inscription à l'adresse suivante :

> Par courrier : Scop les 2 rives, 15 avenue du Rhin, 67000 Strasbourg

> Par mail : helene.ludmann@scop-les2rives.eu

Et pour toute demande d'information complémentaire : Hélène LUDMANN, +33 6 61 87 36 63

Scop les 2 rives, déclaration d'activité de formation enregistrée sous le n° 82 69 12060 69

SIRET: 539 062 117 00012 / code APE: 8559A

Fait à	Le	Signature	
☐ Je bénéficie d'u	une réduction en tant qu'ancier	n.ne stagiaire QEB/DDQE	
☐ Je m'inscris av	ec un.e autre stagiaire :		(nom et prénom)
Date :	Lieu :	Tarif TTC :	(ancien.ne stagiaire, le préciser
Je souhaite m'in	scrire à la formation		
N° tél.		N° port	
Fonction		Adresse e-mail	
NOM		Prénom	
STAGIAIRE :			
Fonction			
EMPLOYEUR : NOM		Prénom _	
Nom de l'OPCA _			
Adresse		CP	_ Ville
SIRUCTURE:_			

Nous prendrons contact pour l'établissement de la convention de formation dès réception de cette fiche / remplissage du formulaire en ligne.



© Scop les 2 rive:

Les formations de la Scop les 2 rives sont prises en charge par les OPCO. Le détail des montants est téléchargeable ici

Quel est mon OPCO ?

- ☑ Architecte, paysagiste, BET, économiste... en libéral, gérant.e non salarié.e ou autoentrepreneur : FIF PL
- ☑ Architecte, paysagiste, BET, économiste... gérant.e salarié.e : ACTALIANS
- □ Chef d'entreprise artisanale : FAFCEA
- ☑ Salarié.e d'agence d'architecture : ACTALIANS
- ☑ Salarié.e de bureau d'étude (thermique, économie...) et d'agence de paysage : FAFIEC
- ☑ Salarié.e du bâtiment (dont CAE) : CONSTRUCTYS

& pour les libéraux et gérant.es non salarié.es : crédit d'impôt formation mobilisable